

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2021
4ème séance

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
et le mardi 29 juin à dix-huit heures,
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sérignac,
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2021
Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Blandine DELORME. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. Evelyne MEESEMAN. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. François

MEUNIER. Alain SANCEY. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Chantal GUIRAUD. Yves MEILHAN. Francis DAUREJAT. Karine RIEGES. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Étaient absents ou excusés et non représentés :

Fabien SALVADORI. Sandrine AUDU-BENALI. Philippe TONIN. Christian COLMAGRO. Brigitte HYGONENQ.

Ont donné procuration :

Jean-Claude BONNEFOI à Pierre CAMBOU.

David ARQUIE à Céline FRESQUET.

Gérard LATAPIE à Bernard SALOMON

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

Marilys LAGARRIGUE.

AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 06/07/2021

MEMBRES EN EXERCICE : 51

Le procès-verbal d'élection du 13 avril 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevés de décisions - Observations émises en séance
<u>Intervention de pôle Emploi</u>			
<p><u>Intervention dans l'assemblée communautaire :</u> Monsieur DEPRINCE rappelle la date du 15/09/2021 donnée par la commune de Beaumont à la Communauté de Communes pour répondre aux demandes de révision des attributions de compensation et de prises de compétences. Il rappelle cependant son souhait de ne pas quitter la Communauté de Communes. Il indique également s'être rapproché d'une autre Communauté de Communes voisine en vue de lui soumettre son adhésion. Il précise que les attributions de compensation des communes bourgs centres peuvent être révisés jusqu'au 31/12/2021, exceptionnellement cette année...</p> <p>Monsieur SALOMON rappelle qu'il s'est déjà exprimé sur le déroulé et sur la procédure engagée afin de déterminer l'expertise financière et l'évaluation de transfert de charges. Cette procédure a été présentée à Madame la Préfète et Madame la Sous-Préfète pour validation de principe. Un audit financier est en cours et la restitution de la phase 1 est prévue début septembre. Par la suite une analyse des compétences pouvant être transférées par les communes ou dont il conviendrait de les restituer aux communes sera présentée. Enfin, une évaluation financière prospective de la capacité communautaire à financer un nouveau pacte local de compétences sera proposée. Monsieur SALOMON rappelle que le cadre juridique et les procédures règlementaires doivent et seront respectées.</p>			
20210629D01	RESSOURCES HUMAINES Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserves qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation du recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé(e) de mission « urbanisme, habitat, mobilité », à temps complet, pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} septembre 2021.
20210629D02	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant création d'un emploi pour mener à bien un projet / une opération identifiée (article 3 II° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation du recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi non permanent sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chargé(e) de mission "développement territorial" dans le cadre du dispositif "Volontariat Territorial en Administration », à temps complet, pour une durée de 1 an à compter du 1 ^{er} septembre 2021.
20210629D03	RESSOURCES HUMAINES Délibération portant sur la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (rifseep) pour les services de la Communauté de communes de la	Présents : 43 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation de la révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les services de la Communauté de Communes.

	Lomagne Tarn-et-Garonnaise		<p><u>Intervention dans l'assemblée délibérante</u> : M. Marrou demande si cette révision du RIFSEEP concerne l'ensemble des agents.</p> <p>Les services administratifs de la CCLTG répondent que cette révision concerne bien tous les agents et explique que d'une part ces modifications sont nécessaires pour les recrutements en cours et que d'autre part, il convient de modifier le régime indemnitaire actuel des services techniques qui ne prévoit pas de Complément Indemnitaire Annuel (CIA), composante obligatoire du RIFSEEP.</p>
20210629D04	<p>ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE</p> <p>Ecole de musique communautaire : approbation de réductions tarifaires sur le troisième trimestre, suite à la crise sanitaire COVID19</p>	<p>Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : 45 voix, 1 abstention</p>	<p>Suite à la crise COVID, des réductions tarifaires sur le troisième trimestre (avril – mai - juin 2021) ont été approuvées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction de 50% sur le troisième trimestre pour les élèves (3) inscrits en atelier collectif uniquement (orchestre, ensemble) ; - une réduction de 50% sur le troisième trimestre pour les élèves majeurs (5) inscrits en cours d'instrument qui ne disposent pas de matériel nécessaire pour bénéficier de cours à distance ; - une remise de 30% de la cotisation du troisième trimestre des élèves (3) inscrits en atelier d'éveil musical ; - une remise de 20% pour les cotisations annuelles des élèves (5) inscrits en atelier d'éveil musical en cas de réinscription en septembre 2021 ; - Une non facturation du troisième trimestre pour 2 élèves, conformément à l'article 11 du règlement de l'école de musique (<i>« tout cas non prévu par le présent règlement sera examiné par l'autorité de la Communauté de Communes Tarn-et-Garonnaise »</i>), pour raisons de santé.
20210629D05	<p>MARCHES PUBLICS</p> <p>Attribution du marché formalisé M21005 pour la fourniture d'émulsion et de grave émulsion</p>	<p>Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité</p>	<p>Approbation du Contrat Accord-cadre M21005 attribué par la Commission d'Appel d'Offre du 10 06 2021 pour la fourniture et le transport d'émulsion de bitume et de grave émulsion en 2021 et autorisation donnée au Président pour signature.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ LRG EUROVIA LIANTS SUD OUEST 365 Impasse UMBERTI - 82710 BRESSOLS pour le LOT N° 1 ➤ COLAS FRANCE ZI Nord - 1005 AVENUE DE COS - 82000 MONTAUBAN pour le LOT N° 2

20210629D06	MARCHES PUBLICS Attribution du marché formalisé pour le suivi-animation de l'OPAH 2021 et lancement de l'OPAH 2021-2023	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	Approbation du marché de Prestations Intellectuelles M21003 attribué par la Commission d'Appel d'Offre du 24 06 2021 pour l'Animation et le Suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Lomagne Tarn et Garonnaise (PV CAO annexé en PJ) et autorisation donnée au Président pour signature.
20210629D07	MARCHES PUBLICS Service transport à la demande : renouvellement marchés TAD Sport et ALSH	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	Autorisation donnée pour le renouvellement des marchés de Transport à la demande « accès aux services ALSH » (centres aérés du territoire), et accès au « SPORTS » afin qu'ils soient effectifs pour la rentrée de septembre 2021.
20210629D08	HABITAT OPAH : état des participations pour engagement	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	Approbation d'un dossier de propriétaire occupant, pour un montant de 200 euros, à la charge de la Communauté de Communes.
20210629D09	HABITAT Programme de rénovation façades Beaumont/CCLTG/Région : approbation de deux aides aux façades P.DUBUISSON, M.PHELOUZAT : engagement de la participation régionale	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	Approbation de 2 dossiers de rénovation de façades, pour un montant total de 1 645 euros.
20210629D10	COMMERCE Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2021-2026 : Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise / Association Vis ta Lomagne	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : 45 voix, 1 abstention	Approbation du projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et l'association Vis Ta Lomagne sur la période 2021-2026. <u>Intervention dans l'assemblée communautaire :</u> Madame Fresquet, Monsieur Cambou et Monsieur Labarde demandent au nom de la commune de Beaumont de Lomagne des modifications sur l'article 3 « mise à disposition de locaux ». Ils souhaitent préciser que la commune est propriétaire des locaux et mettre au futur l'adresse du local. Les modifications suivantes (soulignée) sont apportées sur cet article : « <u>Un local sera mis à disposition de l'Association à titre gratuit. Ce local sera situé au 3 rue Pierre de Fermat à Beaumont-de-Lomagne. Le logo de la Communauté de Communes sera apposé aux côtés du logo de l'association Vis ta Lomagne.</u> Les modalités de mise à disposition du local seront formalisées dans un <u>procès-verbal entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn</u>

			<u>et Garonnaise et la Commune de Beaumont de Lomagne, propriétaire du dit local».</u>
20210629D11	ECONOMIE Approbation de deux conventions - cadre de coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne et Chambre de Métiers et d'Artisanat de Tarn et Garonne	Présents : 41 Votants : 44 Adoptée à : unanimité	- Approbation de la convention-cadre de coopération entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Montauban et de Tarn et Garonne pour un montant annuel de 4980 € TTC ; - Approbation de la convention-cadre de coopération entre la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Tarn et Garonne pour un montant annuel de 4000 €.
20210629D12	AFFAIRES GENERALES Adhésion au groupement de commandes initié par la commune de Montbartier pour la fourniture de combustibles granulés bois pour chaufferies biomasse	Présents : 41 Votants : 44 Adoptée à : unanimité	Autorisation donnée pour l'adhésion de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise au groupement de commandes initié par la commune de Montbartier pour la fourniture de combustibles granulés bois pour chaufferies biomasse.
20210629D13	TOURISME Taxe de séjour 2022 : Mise en vigueur annuelle au réel et fixation des tarifs et taux	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	L'assemblée communautaire a décidé : - d'approuver de de fixer les nouveaux tarifs et taux de la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1 ^{er} janvier 2022 ; - de percevoir la taxe de séjour du 1 ^{er} janvier au 31 décembre inclus ; - de fixer la transmission des états de perception et de la déclaration, par les hébergeurs ou plateforme de location à la Communauté de Communes, au plus tard le 15 juin pour les taxes perçues du 1 ^{er} janvier au 30 mai, et avant le 31 décembre pour les taxes perçues du 1 ^{er} juin au 31 décembre de l'année N. Les versements devront, le cas échéant, inclure le solde dû au titre de la période de collecte précédente. Par exemple, la taxe collectée entre le 1 ^{er} décembre et le 31 décembre N devra être reversée le 30 juin N+1 si elle n'a pas été reversée au 31 décembre N.
20210629D14	GEMAPI Approbation de la modification statutaire portant sur l'extension de périmètre avec intégration de nouveaux membres	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	Approbation du projet d'extension de périmètre du syndicat SYGRAL avec intégration de nouveaux membres et approbation de la modification statutaire correspondante.

20210629D15	PETR Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garonne-Quercy-Gascogne : désignation des délégués pour deux commissions thématiques.	Présents : 42 Votants : 46 Adoptée à : unanimité	L'assemblée communautaire a décidé à l'unanimité de désigner les délégués siégeant à deux commissions thématiques du PETR Garonne-Quercy-Gascogne, après appel à candidature effectué par M. Le Président, désignés ci-après : - Pour la Commission « projet de territoire et contractualisations » : Christian LAGARDE, Bernard SALOMON ; - Pour la Commission « d'appels d'offres » : Bernard SALOMON ;
	QUESTIONS DIVERSES		<u>Intervention de l'assemblée communautaire :</u> Monsieur MARROU souhaite qu'une commission voirie soit organisée prochainement afin de suivre les travaux. Monsieur DIANA souhaite être informé des achats relatifs aux travaux. Monsieur LAPORTE évoque la qualité des produits utilisés pour la réfection des voiries. Monsieur DUPONT évoque la problématique du nombre de places à la crèche Les P'tits Loups. Les services techniques souhaitent connaître les dates de passage de la commission villages fleuris et les dates des fêtes locales, afin d'organiser le passage de la brigade verte et des épareuses.

La séance est levée à 20h05.

**LE PRESIDENT,
Bernard SALOMON**